

situation
septembre 2021

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Hybridation au lycée selon le contexte local	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 %• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)• Limitation des regroupements importants• Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)• Limitation du brassage par niveau obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none">• Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance• Collèges et lycées :<ul style="list-style-type: none">- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Port du masque obligatoire en extérieur jusqu'au 15/09/2021 (arrêté préfectoral du 31/08/2021)

Campagne de vaccination des + de 12 ans : les élèves volontaires pourront se faire vacciner (avec accord des responsables légaux pour les – de 16 ans) au centre de vaccination de Vannes (transport organisé depuis le lycée) :

Semaine du 27/09 au 1^{er}/10 : 1^{ère} injection

Semaine du 18/10 au 22/10 : 2^{nde} injection